

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
EN DATE DU 13 MAI 2024**

**L'AN DEUX MIL VINGT QUATRE LE 13 MAI A 18H30, LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL SE SONT REUNIS DANS LA SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL**

Présents : MICHAUT Gérard, Maire, GUERET Brigitte, HERNANDEZ Christophe, LE ROY Alain, LUSIGNY Aurélien, RABATE-NANNI Marianne, BOULOGNE Catherine, DELAUNAY Sylvie, LALIGANT Dorothee, HERVÉ-BARRE Michèle.

Absents excusés : NOLET Frédéric qui a donné pouvoir à Aurélien LUSIGNY, SIMARD Patricia qui a donné pouvoir à Brigitte GUERET, PROTAT Mélanie qui a donné pouvoir à Marianne RABATÉ-NANNI, BOUCHER Michel qui a donné pouvoir à Gérard MICHAUT.

Absent : MICHAUT Jean Philippe

Secrétaire de séance : Marianne RABATÉ-NANNI

LE PROCES-VERBAL DU 11 AVRIL 2024 A ETE SIGNÉ PAR TOUS LES MEMBRES PRESENTS

### **1) Modification du règlement d'assainissement**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que par la délibération 2014/88 du 12 Septembre 2014, le Conseil Municipal de Michery en place avait validé le règlement d'assainissement, il convient ce jour d'y apporter des modifications en y rajoutant deux articles :

- L'article 18 – La commune de Michery se réserve le droit de vérifier, à tout moment, la conformité des écoulements et des raccordements par rapport au certificat de conformité initial établi à la création du réseau d'assainissement
  
- L'article 19 – lors d'une mutation de propriété un constat de conformité devra être établi par une société agréée, à la charge du vendeur, après accord de la commune

**Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité**

### **2) Dérogation scolaire et frais de scolarité**

Les règles générales de répartition intercommunale des charges des écoles publiques sont fixées par les articles L.212-8 et R.212-21 du Code de l'éducation.

Pour notre commune, le coût réel des charges scolaires pour un enfant s'élève à 1120€/an.

Le conseil municipal précise que la présente délibération ne vaut pas acceptation systématique d'un enfant extérieur à Michery, et fixe à 800 euros par élève le montant de la contribution à demander aux communes de résidence des enfants extérieurs scolarisés à Michery.

Monsieur le Maire précise que dans le cadre de la redynamisation du village et en accord avec la commune d'origine, il est possible d'accueillir les enfants des personnes

exerçant une activité professionnelle régulière à Michery. Les sommes contributives s'élèveraient à 50% de la somme actuellement demandée et ceci sous réserve d'une attestation annuelle de l'employeur.

**Le Conseil Municipal approuve à 6 voix POUR et 8 abstentions**

### **3) Adoption du RPQS (Rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable)**

M. le maire ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'eau potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement ([www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)).

Le RPQS doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

**Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité**

### **4) Attribution d'une subvention au Collège de Pont sur Yonne**

Monsieur le Maire informe le conseil du projet initié par un professeur d'Histoire Géographie au collège Restif de la Bretonne de Pont-sur-Yonne autour des Jeux Olympiques 2024 et en partenariat avec les écoles de Sergines, Pont-sur-Yonne, Cuy et Michery.

Le projet est porté par les élèves de 3<sup>ème</sup> F et consiste en l'organisation d'une journée autour des JO le 16 mai 2024. L'accueil d'une centaine d'élèves de primaire à des ateliers sportifs se fera au collège sous l'encadrement des élèves de troisième.

Les effets attendus de l'action sont de développer la responsabilité, la maturité et l'organisation des élèves ; mener une démarche de projet d'équipe et développer l'ouverture culturelle et sportive des élèves.

Les objectifs sont de transmettre la pratique sportive et les bienfaits du sport à des jeunes enfants, de connaître et faire connaître les valeurs de l'olympisme (fair-play, respect solidarité, amitié, excellence...), avoir des valeurs citoyennes (égalité, fraternité, tolérance, solidarité), mener un projet sur une année complète et s'engager dans un événement de l'établissement, travailler en équipe et collaborer, développer la responsabilisation et la prise d'initiative des 3<sup>ème</sup> et raconter son expérience (sujet possible à l'oral du brevet ; Parcours Citoyen, Artistique et Culturel).

Pour réaliser ce projet dans de bonnes conditions et afin d'acquérir quelques équipements et récompenses, ainsi qu'offrir un goûter à l'ensemble des participants, une aide communale est attendue de la part du collège.

Le Conseil Municipal à l'unanimité **VOTE** et **DECIDE** d'attribuer une subvention de 200€ au collèè Restif de la Bretonne, dans le cadre du projet de la classe de 3F lié aux JO et qui est prévu le 16 mai 2024.

#### **5) Versement d'une subvention du Budget principal Michery au Budget du CCAS**

Monsieur le Maire propose au CM que le montant des dépenses budgétées intègre le versement des subventions ci-après :

✓ CCAS : 3500€

**Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité**

#### **6) Vente de bois sur pieds**

Monsieur le Maire propose au CM le devis de la société SARL BRAY PERE ET FILS pour la coupe de bois en forêt communale parcelles 12 et 13 pour la somme de 22.05€ le stère pour le bois au bord de route et 42€ le M3 pour les coupes de grumes.

**Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité**

#### **7) Création d'un poste d'Adjoint Technique Principal 1ère classe**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que compte tenu de l'évolution des missions dévolues à l'emploi d'adjoint technique, et à l'acceptation de la mutation de notre agent contractuel qui est en CDD depuis Juillet 2024, il convient de créer un poste d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe,

Le Maire propose à l'assemblée, de créer un emploi permanent d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet à raison de 35 heures / 35<sup>ème</sup> par semaine pour assurer les missions techniques au sein du service technique de la commune à compter du 1<sup>er</sup> Juillet 2024.

**Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité**

#### **8) Mise en place du moyen de paiement PAY FIP pour le règlement de la cantine / garderie**

Sujet non traité

#### **9) CERIG : Contrat de maintenance de 2 ordinateurs portables et de 4 écrans :**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un devis contrat de maintenance pour les 2 ordinateurs portables (portable adjoints / secrétariat) et pour 4 écrans.

Le contrat prendra effet en Février 2025 pour une durée de trois ans et un montant annuel de 460€ HT, soit 552.00€ TTC.

**Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité**

## 10) Décisions modificatives :

Décisions modificatives pour réajustement budgétaire

Cpt 10222 => + 0.03€

Cpt 2803 => - 0.03€

### Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

Mme S. DELAUNAY quitte la séance.

### COMMUNICATIONS DU MAIRE ET QUESTIONS DIVERSES

Syndicat d'Electrification Départemental de l'Yonne (SDEY) :

- proposition d'installation d'une borne de recharge pour véhicules électriques (coût 25.000 €). La commune refuse compte tenu de la situation actuelle (Michery non concernée par l'obligation d'une telle installation ; pas de besoins notables).
- après visite par la SDEY et Enedis des ouvrages électriques à Sixte, et de l'emplacement envisagé pour un futur Camping-cars Park, le réseau sera renforcé, les poteaux vétustes changés et les câbles remplacés par du torsadé. Travaux prévus en 2025 pour des raisons de budgétisation par le SDEY.

Droits de mutation des propriétés : pour 2023, la somme de 24.500 € a été reversée à ce titre au budget communal.

Demande de participation financière émise par l'établissement scolaire Saint Etienne auprès des communes dont certains enfants y sont scolarisés. Les communes concernées ayant manifesté leur étonnement et incompréhension, M. le Sous-préfet a décidé d'organiser une réunion le 8 Juin 2024 en lien avec l'établissement Saint Etienne et dans ses locaux, afin d'y apporter des explications.

Le conseil municipal considérant :

- qu'il est seul décisionnaire en la matière, dans le respect des règles et lois,
- que s'il contrevient à ces règles, le différent doit être traité en direct par et au sein des services de l'Etat, dans les lieux appropriés,
- que le budget communal et les services de l'Etat n'ont pas vocation à soutenir financièrement l'enseignement privé au détriment de l'enseignement public, en particulier dans la mesure où les communes proposent les services nécessaires,
- que les établissements privés sous contrat sont financés par l'Etat,

Décide donc de ne pas participer à la réunion du 8 juin et d'envoyer un courrier explicatif à la sous-préfecture et à la préfecture.

Me Guéret, de par son statut d'enseignant dans le groupe scolaire St Etienne, n'a pas pris part aux débats ni aux décisions entérinées par le CM.

Chalopin, remise en état de la mare située sur la route entre le hameau et Sergines : recreuser et refaçonner la mare pour meilleur d'écoulement des eaux de pluie. Accord de principe de l'Agence de l'Eau pour attribution de subvention. Etude en cours.

Circulation : problème lié au passage de camions véhicules lourds rue Claude FARINOT (endommagements divers). Les services départementaux n'ont pas la possibilité d'y réglementer la circulation. Les aménagements nécessaires éventuels et mises en conformité doivent être réalisés à la charge de l'utilisateur.

Travaux à la Mairie : les travaux d'isolation des combles et des huisseries sont terminés. Resteront à finir ceux de l'accessibilité P.M.R (personnes à mobilité réduite)

dès réception de la réponse à notre demande de subvention. Merci à toutes les personnes impliquées.

Achat du terrain pour aménagement d'activités sportives ludiques : signature le 24 mai.

Travaux liés à la fibre : Tour du village effectué avec la société CIRCET afin de repérer les problèmes. Les remises en état et en conformité seront effectuées par la société.

Rappel Déchèterie : Les habitants de Michery doivent effectuer avant le 1<sup>er</sup> juillet 2024 une demande auprès de la CCYN afin d'obtenir le nouveau pass d'accès (gratuit) mis en place pour éviter les fraudes. Renseignements sur le site internet de la CCYN (ou en mairie à la permanence des élus le samedi matin).

Effaroucheurs d'oiseaux : des plaintes arrivent en mairie sur le bruit permanent généré par ces installations, en particulier la nuit. La législation existante sur ce point doit être respectée. A défaut, un arrêté municipal sera pris afin de limiter les nuisances.

Café restaurant de la place : La recherche de locataires gérants a été lancée. Des contacts intéressants et études de dossiers sont en cours.

Prochaines festivités :

18 Mai : Spectacle de danse

8-9 Juin : Salon des métiers (

16 Juin : Randonnée gourmande (La Marmite)

29 Juin : Remise des prix aux enfants de l'école

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est close à 20h30

G. MICHAUT

B. GUERET

C. HERNANDEZ

A. LUSIGNY

A. LE ROY

M. RABATÉ NANNI

D. LALIGANT

S. DELAUNAY

C. BOULOGNE

M. HERVE BARRE

F. NOLET qui a donné pouvoir à Aurélien LUSIGNY

P. SIMARD qui a donné pouvoir à Brigitte GUERET

M. PROTAT qui a donné pouvoir à Marianne RABATE-NANNI

M BOUCHER qui a donné pouvoir à Gérard MICHAUT